



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 7 avril 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANCON Jacques, ROMERO Jacques, ROQUE Thierry, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : FIS Cathy, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. René BUENO, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Madame FIS Catherine donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

086-2026 Erratum marché PEM LOT 2

Vu la délibération n° 215-2025 en date du 24 novembre 2025 attribuant les marchés LOT 1 et LOT 2 du Pôle d'Echange multimodal de Magalas ;

Il convient de modifier le montant du marché LOT 2 dans lequel se sont glissées des erreurs sur les montants HT et TTC

Il était porté les montants suivants :

LOT 2- Réseaux secs –l’entreprise SAS BORDERES SANCHIS domiciliée 17 Rue du père Jean-Baptiste Salles 34 300 AGDE -Siret n°389 011 420 00053 - Courriel : contact@borderes-sanchis.fr pour un montant de travaux s’élevant à 65 082.70€HT – 79 099.24€ TTC après négociation

Après correction le marché est attribué sur les montants suivants conformément à l’acte d’engagement :

LOT 2- Réseaux secs –l’entreprise SAS BORDERES SANCHIS domiciliée 17 Rue du père Jean-Baptiste Salles 34 300 AGDE -Siret n°389 011 420 00053 - Courriel : contact@borderes-sanchis.fr pour un montant de travaux s’élevant à 65 052.70€HT – 78 063.24€ TTC après négociation

Le Président propose au Conseil de valider les modifications

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents,

- VALIDE les modifications ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,